

Pour que la foire-exposition reste un lieu de découvertes, de convivialité et d'authenticité, ils ont souhaité réaffirmer la nécessité de respecter un certain nombre de règles fondamentales pour la profession.

## **QU'EST-CE QUE LA CHARTE "FOIRES DE FRANCE" ?**

**La charte "Foires de France"** définit les caractéristiques fondamentales d'une foire-exposition et les engagements que doivent respecter les organisateurs pour que leur manifestation soit organisée dans les "règles de l'art", définies par la Profession.

C'est la charte de qualité qui s'appuie sur les valeurs portées par les foires-expositions dans notre pays :

- Lieu de découvertes
- Convivialité des échanges
- Authenticité et tradition

Cette charte est destinée à développer l'attractivité des foires-expositions auprès de deux cibles :

- Les exposants : Qu'ils représentent de marques nationales ou régionales, des artisans, des fabricants ou commerçants, des collectivités locales ou des associations, tous utilisent la foire pour se faire connaître, rencontrer leurs publics, vendre leurs produits ou services. Certains assurent la pérennité de leur entreprise en réalisant sur la foire la moitié de leur chiffre d'affaires annuel.

Pour un exposant, la charte "Foires de France" est l'assurance que la foire-exposition à laquelle il participe a été conçue par des professionnels et organisée en fonction des caractéristiques des habitants de la zone de chalandise concernée.

- Les visiteurs : face à la concentration des modes de distribution, la foire reste, pour les consommateurs, l'un des derniers lieux pour redécouvrir, dans un cadre festif, une offre de produits et de services variés, pour la vie de tous les jours. Grâce aux pôles "Confort de vie", "Style de vie" et "Vie dans la société" qui structurent l'offre des foires, les visiteurs peuvent comparer, réfléchir et, souvent, concrétiser leurs projets d'équipements.

Pour un visiteur, la charte "Foires de France" est l'assurance que la foire-exposition où il se rend a été conçue pour faciliter sa visite et répondre à ses attentes : découvrir, dans une ambiance conviviale et chaleureuse, de nouvelles idées et prendre des conseils auprès d'exposants attentifs avant un achat potentiel.

## **HISTORIQUE DE LA DÉMARCHE : LA VOLONTÉ D'UNE PROFESSION**

La charte "Foires de France" est l'aboutissement d'une réflexion collective qui s'inscrit dans une dynamique positive d'évolution du secteur des foires et salons.

A travers l'organisation professionnelle qui les représente, les organisateurs de foires ont lancé, en 2001, une démarche visant à repositionner le média "foires-expositions" parmi les outils marketing et d'information à la disposition des exposants et des visiteurs.

Ces réflexions ont abouti fin 2003 à la redéfinition du concept "foire-exposition" et à la rédaction d'un document qui détaille les cinquante exigences que doivent respecter les organisateurs de foires qui souhaitent prétendre à la charte "Foires de France".

Le processus d'obtention de la charte a débuté en janvier 2004 et se poursuit encore aujourd'hui.

## **UN PROCESSUS D'OBTENTION EXIGEANT**

Pour obtenir la charte "Foires de France", la foire candidate doit être adhérente d'UNIMEV, l'association professionnelle du secteur, et respecter cinquante exigences classées par grands chapitres :

- l'offre commerciale (qualité et diversité de l'offre intégrant les spécificités régionales)
- l'ambiance (outils d'animations mis en place pour favoriser la création d'une ambiance conviviale)
- l'agencement et la mise en scène (éléments favorisant la lisibilité de l'offre et facilitant la cohérence visuelle de la foire-exposition)
- l'accueil des visiteurs l'accueil des exposants la communication (éléments de contenus des messages de communication, part du budget consacré à la communication, enquêtes qualitatives sur les exposants et visiteurs)
- la réglementation et les usages de la profession (chartes de qualité exposants, contrôle des chiffres clefs par un organisme indépendant)

Chaque demande d'obtention de la charte est étudiée par un comité de pilotage composé d'élus d'UNIMEV et de représentants des organisateurs de foires.

La foire candidate doit présenter, pour chacun des cinquante engagements de la charte, la justification correspondante par tout moyen.

Un "parrain" est désigné pour suivre, une fois la charte accordée, la bonne application des exigences du Référentiel Foires de France pour les prochaines éditions de la manifestation.

## **POURQUOI LES FOIRES-EXPOSITIONS SOUHAITENT-ELLES OBTENIR CETTE CHARTE ?**

Toute foire qui obtient la charte "Foires de France" peut ainsi :

- valoriser le professionnalisme de son équipe,
- distinguer sa manifestation des autres événements commerciaux qui utilisent l'appellation "foire" sans répondre à un certain nombre de critères objectifs reconnus par la profession,
- mesurer la qualité de sa manifestation à une date donnée par rapport à des critères nationaux communs
- étudier, dans la durée, les effets des actions mises en œuvre.

Se conformer à la charte "Foires de France" est une démarche dynamique. Pour les foires qui peuvent s'en prévaloir, le référentiel illustre leur souhait de positionner leur manifestation comme un outil efficace au service du développement économique régional et de l'animation des bassins d'emplois.

## **LES DONNÉES CLEFS DES FOIRES-EXPOSITIONS EN FRANCE**

- Qu'est-ce qu'une foire-exposition ?

Internationale, régionale ou locale, la foire-exposition réunit l'ensemble des acteurs socio-économiques d'une région et propose au visiteur une rencontre avec tous les représentants de la vie économique industrielle, artisanale et sociale. Elle peut être assortie d'une offre internationale originale.

Vecteur de promotion économique pour l'ensemble de la région, ce rendez-vous d'affaires présente une offre généraliste unique en terme de biens d'équipement, de consommation et de services.

Dans une ambiance conviviale et festive, le visiteur peut ainsi comparer les produits d'un même genre entre eux, se faisant une idée des différentes solutions qui s'offrent à lui, en toute liberté. La foire constitue pour nombre de petites entreprises, artisans ou commerçants, le principal moyen de développement de leur activité.

Téléchargez la présentation de la charte Foires de France

**Ressources Fichiers:**  [Présentation de la charte Foire de France](#)

**Teaser:** A travers la charte "Foires de France", les organisateurs de foires-expositions membres d'UNIMEV, groupement professionnel du secteur, affichent leur exigence de qualité et leur volonté de développer leur professionnalisme au service des exposants, des visiteurs et des agglomérations qui les accueillent.

**Mode de contenu:** Détail

**Type de réglementation:** [Charte Foires de France](#)